

Délibération du Conseil Municipal du 5 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le cinq Janvier, à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Silly Le Long s'est réuni en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel LEFRANC, Maire.

Convocation du : 30 Décembre 2021

Affichage : 07 Janvier 2021

Membres élus : 15

Présents : 15

Étaient présents :

Monsieur LEFRANC Daniel : Maire

Monsieur CORNIQUET Nicolas, Madame FAVERAUX Aurélie, Monsieur BOURQUIN Jean-Paul : Adjoints au Maire

Monsieur COURTAT Christian, Monsieur PONS Philippe, Madame CHABOT Danièle, Monsieur CHARTIER Guillaume, Madame VIGNAL Nathalie, Monsieur VECTEN Damien, Madame ARNOUX Nadine, Madame IDJERI Johanna, Madame DELAGNEAU Elody, Madame DA SILVA CAMACHO Véronique, Madame ALAGUILLAUME Estelle : Conseillers Municipaux

ORDRE DU JOUR :

- 1) Tarif cantine
- 2) Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental
- 3) Demande de subventions auprès de la DETR
- 4) Fête foraine
- 5) Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise

Questions diverses

En application de la mise à jour du 16 Novembre 2021 relative à la continuité institutionnelle et dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales, pendant l'état d'urgence sanitaire la collectivité ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent. Après une première convocation, si le quorum n'est pas atteint, l'organe délibérant est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère sans condition de quorum et dans tous les cas, un membre du Conseil peut être porteur de deux pouvoirs.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, désigné au sein du Conseil ; Madame VIGNAL Nathalie accepte cette fonction.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal d'ajouter le sujet suivant à l'ordre du jour :

- Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget Commune

2022.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 15 Novembre 2021.

Vœux du Maire aux Conseillers.

01/2022 Tarif cantine

Le prestataire ARMOR CUISINE vient de nous transmettre les prix de repas pour l'année 2022 soit 13,36 % d'augmentation pour les enfants (ci-dessous le tableau récapitulatif) :

	2021		2022		Augmentation %
	HT	TTC	HT	TTC	
Repas Maternelle	2.47	2.60	2.80	2.95	0.1336
Repas Primaire	2.62	2.76	2.97	3.13	0.1336
Repas Adulte	2.89	3.05	3.26	3.43	0.1280

Cette augmentation est liée à la forte inflation sur les produits cuisinés.

Par ailleurs, la loi « Egalim » prévoit que les repas servis en restauration collective depuis le 1^{er} Janvier 2022, doivent être composés de 50 % de produits alimentaires durables de qualité dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique.

Les frais de fonctionnement de la cantine scolaire (électricité, chauffage, frais de personnel), ne sont pas intégralement répercutés sur le prix du repas payé par les parents d'élèves, il convient de souligner que le prix de l'électricité et du gaz subit une forte augmentation.

Le prix actuel :

Enfants domiciliés à Silly	4.54 €
Enfants extérieurs à Silly	5.55 €
Panier repas	2.00 €

Il est proposé une augmentation de 15 % à compter du 1^{er} Mars 2022 soit :

Enfants domiciliés à Silly	5.22 €
Enfants extérieurs à Silly	6.38 €
Panier repas	2.30 €

Le Conseil Municipal décide, à la majorité 11 pour et 3 abstentions (Monsieur VECTEN Damien, Madame ARNOUX Nadine et Madame IDJERI Johanna), d'en accepter le principe.

02/2022 Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental a communiqué la date limite des demandes de subventions soit le 15 Janvier 2022.

Il est proposé au Conseil de délibérer sur les dépenses à engager pour la réhabilitation de voiries communales et la réfection des routes communales.

➤ Réhabilitation de voiries communales :

La commune souhaite poursuivre l'aménagement de trottoirs sur certaines rues du village.

Le but est de garantir la sécurité des administrés et des personnes à mobilité réduite et de manière générale de faciliter la circulation des piétons et des poussettes d'enfants à l'intérieur du village.

Les rues concernées sont la Rue Saint Jean, la Rue des Anglais, la Grande Rue et la Rue du Stade ; les travaux permettront la réfection des caniveaux pour mieux gérer l'écoulement des eaux pluviales.

Les travaux sont estimés à 158 831,95 € HT soit 190 598,34 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

➤ Réfection des routes communales :

La municipalité constate que l'ensemble des routes communales sont fortement dégradées et nécessite un rabotage et une reprise des enrobés.

Les rues concernées sont la Rue Marcel Trumel, la Rue Saint Jean, la Rue Saint Pathus, la Rue du Stade, la Rue de la Procession, la Rue de Senlis et la Rue Buchet.

Les travaux sont estimés à 256 710,47 € HT soit 308 052,56 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la demande de subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

03/2022 Demande de subvention auprès de la DETR

Le Maire propose au Conseil Municipal, de déposer une demande de subvention pour changer la porte d'accès à la cantine et au périscolaire.

Cette porte est détériorée et ne répond plus aux exigences de sécurité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la DETR.

04/2022 Fête foraine

La fête foraine n'a pu être organisée ces deux dernières années du fait de la COVID-19. Il est fort probable qu'il en soit de même pour 2022.

Le Conseil Municipal considère que cet évènement ne rencontre plus un grand succès dans notre commune.

Certains élus proposent d'adopter pour les 2 ans qui viennent la possibilité de substituer à cette fête une activité financée par la municipalité au profit des enfants.

Monsieur le Maire soumet cette proposition au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suspendre la fête communale et de mettre en place une activité financée par la municipalité au profit des enfants.

Les modalités précises seront réexaminées ultérieurement en fonction de la situation sanitaire.

05/2022 Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise Adhésion des EPCI au SE60

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 Juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 Novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

06/2022 Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du Budget Commune 2022.

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Montant des dépenses d'investissement 2021 : **1 078 371,84 €**

L'autorisation porte sur un plafond de 25 % des dépenses d'investissement soit **269 592,96 €**.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à faire application de ces articles pour engager, liquider et mandater la dépense suivante :

--	Sonorisation église	9 540,00 € HT soit 11 448,00 TTC
----	---------------------	---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater la dépense nécessaire.

Questions diverses

- **Nexity – rétrocession lotissement « Les Jardins d'Hugo »** : La zone « Les Jardins d'Hugo » a fait l'objet d'une inspection conjointe de la Municipalité et Nexity. Nexity ayant rempli toutes ses obligations, la commune signera un acte afin de régulariser la rétrocession des routes, réseaux et trottoirs dans le domaine public.
- **Sculpture la Vierge de Pitié** : Nous avons reçu l'accord du Maire de Crépy-En-Valois et du Conservateur des Antiquités d'Objets d'Art et du patrimoine historique de l'Oise pour réintégrer une statue dans l'église qui avait été déposée au musée de l'Archerie à Crépy-En-Valois.
- **Produit des amendes de police** : Par courrier du 05 Novembre 2021, la préfecture nous informe du montant de la notification valant certificat d'attribution au titre des recettes provenant du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, soit 2 448,00 €.
- **CCPV – Demande de Fonds de Concours** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu de la CCPV le 28 Décembre 2021, attribuant un montant de fonds de concours pour l'installation de la vidéo protection de 7 075,00 €. Le coût global est de 71 379,91 € HT (85 655,89 € TTC) et la subvention du Conseil Départemental est de 31 407,16 €.
- **Parking Rue des Abeilles, Rue des Bleuets et stationnement Rue de Saint Pathus** : Monsieur le Maire a informé par message du 6 Décembre 2021 des travaux à engager. Il est reprécisé les détails suivants : suite à la réunion que Monsieur le Maire a organisé Rue de Saint Pathus et les sommes déjà votées au budget, voici les travaux qui seront engagés rapidement avec l'ordre de service engagé en 2021 :

Rue des Bleuets : 15 mètres de parking, sur la partie gauche à l'entrée (zone du transformateur). Réfection du trottoir côté droit sur 12 mètres (trottoir enfoncé et infiltration d'eau).

Rue des abeilles : sur la partie gauche, création d'un enrobé de 52 mètres x 0,90 de largeur ; conservation du trottoir existant. Aménagement de vivaces côté droit.

- **Veba Flor** : Le Maire précise que suite au déménagement des locataires de l'entrepôt le long de la N2, des camions sont stationnés provisoirement. Le propriétaire s'est engagé à libérer l'espace rapidement.
- **Elections 2022** : Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 Avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 Juin 2022. Il est demandé aux élus de s'inscrire sur les plannings pour faciliter l'organisation de ces élections.
- **Terrain de foot** : Il existe un réel problème de stationnement des véhicules, une réflexion est en cours.
- Madame ARNOUX Nadine informe qu'un distributeur de pains est mis à disposition à Oignes, elle demande si cette solution peut être envisagée pour notre commune. Des contacts seront pris avec les prestataires.
- Madame IDJERI Johanna soulève le problème du non-remplacement lors de l'absence d'une ATSEM. Le Maire rappelle que cette fonction nécessite une formation. Dans ce contexte, il est difficile de procéder au remplacement lors de l'absence d'une d'entre elles. Cela est d'autant plus vrai en période sanitaire. Il est souligné que la Mairie a affecté 2 ATSEM à l'école communale.

La séance est levée à 20h50

01/2022	Tarif cantine
02/2022	Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental
03/2022	Demande de subvention auprès de la DETR
04/2022	Fête foraine
05/2022	Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Energie de l'Oise Adhésion des EPCI au SE60
06/2022	Autorisation pour l'engagement des dépenses en section d'investissement avant le vote du budget commune 2022

Daniel LEFRANC	Maire	
Nicolas CORNIQUET	Adjoint au Maire	
Aurélie FAVERAUX	Adjointe au Maire	
Jean-Paul BOURQUIN	Adjoint au Maire	
Christian COURTAT	Conseiller délégué	
Philippe PONS	Conseiller Municipal	

Danièle CHABOT	Conseillère Municipale	
Guillaume CHARTIER	Conseiller Municipal	
Nathalie VIGNAL	Conseillère Municipale	
Damien VECTEN	Conseiller Municipal	
Nadine ARNOUX	Conseillère Municipale	
Johanna IDJERI	Conseillère Municipale	
Elody DELAGNEAU	Conseillère Municipale	
Véronique DA SILVA CAMACHO	Conseillère Municipale	
Estelle ALAGUILLAUME	Conseillère Municipale	